

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197024- 76ÈME ANNÉE

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : LA QUESTION CENTRALE DU LOGEMENT

La question de la pauvreté ne peut se limiter seulement au revenu. L'argent ne fait pas tout. Dans la France moderne, disposer d'un titre scolaire élevé constitue un atout considérable. Avoir un réseau d'amis ou familial développé, maîtriser les nouvelles technologies, disposer d'un logement convenable sont aussi des avantages, souvent liés au revenu, mais pas seulement. La question du logement est centrale.



Quatre millions de personnes sont mal logées en France, selon la Fondation Abbé Pierre. Ce chiffre est légèrement supérieur à la part de la population qui estime vivre dans des conditions de logement « insuffisantes » ou « très insuffisantes » (3,8 millions en 2013, selon l'Insee). Du sans domicile fixe au jeune contraint de revenir chez ses parents, en passant par le couple qui vit avec son enfant dans un studio, le « mal-logement » recouvre des réalités différentes. Au fond, il se présente sous trois formes principales, parfois conjuguées : une mauvaise qualité de l'habitat, une faible superficie et le fait de ne pas avoir de logement à soi.

A la Réunion, la fondation Abbé Pierre estime que plus de 103 790 personnes sont touchées par le mal-logement : sans-abrisme, difficultés d'accès et de maintien dans le logement, habitat indigne, blocages dans la mobilité résidentielle... le mal-logement est présent sous toutes ces différentes formes dans les 24 communes de l'île. Ainsi ce problème concerne un réunionnais sur huit.

Pour tenter de répondre à cette problématique, la première des solutions est le logement social. Il convient de rappeler qu'un réunionnais sur quatre habite dans un logement social. Malgré cela la Confédération Nationale du Logement dénombre 32 000 réunionnais en attente de logement social. Selon la CNL, à La Réunion, les petits logements tels que les T1 et T2 sont les plus demandés par les personnes à faibles revenus, mais ils sont des biens rares. Ces petits logements sont notamment ciblés par des jeunes travailleurs au SMIC ou des retraités souhaitant changer de logement après le départ de leurs enfants. Sur les 15 000 dossiers instruits en 2019, seul 2700 ont reçu une réponse favorable, soit 4%.



Pour répondre à ce problème, les députés communistes ont fait adopter la loi Solidarité Renouvellement Urbain. l'article 55 de la loi SRU a introduit l'obligation d'un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants⁵. Cette obligation s'applique au niveau intercommunal lorsqu'un programme local de l'habitat a été approuvé. Toutefois, les communes dont la population aurait diminué entre les deux derniers recensements Insee ne sont pas tenues par cette obligation. Cette partie de la loi SRU, codifiée à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (CCH), prévoit toutefois que les communes concernées par l'obligation de réaliser des logements sociaux peuvent s'y soustraire par le paiement d'une taxe annuelle : celle-ci est fixée, selon l'article L.302-7 du CCH, à 20 % du potentiel fiscal par habitant⁶ multiplié par le pourcentage de logements sociaux manquant, avec un plafond fixé à 5 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la commune de l'année précédente.

Et à La Réunion, malgré les besoins de la population et les fonds importants apportés pour le logement social, il y a 6 communes qui ne respectent pas les obligations : l'Entre-Deux, la Petite-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Saint-Leu et les Avirons. Deux autres communes sont exemptés du fait de leur géographie particulière Salazie et Cilaos. Nous n'oublions pas le combat du sénateur Dennemont, ex-maire des Avirons contre le logement social sur la commune. La préfecture peut se substituer aux commune en cas de non-respect de cette obligation, qu'il le fasse.

Bénéficiaire d'un logement décent, adapté à son budget et à la composition de son foyer est un droit. Ce droit est même constitutionnel. « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. » alinéa 10 préambule de la constitution du 27 octobre 1946.

David Gauvin

ÉDITO

TROP DE RÉFUGIÉS ET DE DÉPLACÉS DANS LE MONDE



C'est un communiqué du Haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, qui a révélé un nombre improbable de réfugiés et déplacés dans la monde, soit 1% de la population mondiale.

C'est un record jamais atteint. Cela s'explique en partie par la pandémie de covid-19 qui saisit le monde entier mais pas seulement.

Selon l'ONU, il y aurait 29.6 millions de réfugiés et autres personnes déplacées de force hors de leurs pays. Il pointe également le fait que les déplacements forcés ont été doublé, signe d'une absence de paix dans plusieurs états.

Malgré les différents appels survenus, aucun changement n'a été constaté, notamment en faveur d'un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie ou encore la fin des persécutions. Car si des tensions existent, elles sont dues à des problèmes de distribution, à la spéculation, aux conflits ou à une mauvaise gouvernance et non à la population.

Le monde reste aujourd'hui encore en proie à de nombreux conflits qui représentent une entrave sérieuse au développement des populations. Pour cette raison, il paraît urgent d'engager un processus de prévention afin de faciliter un développement plus harmonieux et équitable.

Plus grave encore, ce rapport souligne que certaines mesures drastiques prises pour freiner la propagation du Covid-19 ont rendu plus difficile l'accès des réfugiés à la sécurité. Ce n'est pas moins de 168 pays qui avaient fermé totalement ou partiellement leurs frontières lors de la première vague, réduisant ainsi fortement leur accès à certains territoires et par la même occasion, à une sécurité non assurée dans leur pays d'origine.

La violence perpétuelle en Syrie a entraîné de nouveau déplacement au cours du premier trimestre de l'année, correspondant à la première vague du Covid-19. D'autres déplacements enregistrés dans la région du Sahel central en Afrique, où les civils sont soumis à des « violences inqualifiables », de type viols.

Chaque pays devrait trouver des solutions pour que leur système d'asile soit totalement ou partiellement opérationnel, tout en veillant à ce que les mesures soient prises pour freiner la propagation du virus. Il est temps de regarder la réalité en face, celle qui dérange le sommeil politique de certains et affleure à peine la bonne conscience des autres : nous sommes entrés dans un monde de mobilité, de flux migratoire mondialisés, un monde dans lequel aucun décret n'empêchera personne de se déplacer.

Chacun doit veiller à limiter le désastre qui se joue chaque jour, mêlant l'indifférence souverainiste de certains états. Au moment où chacun cherche son petit confort dans son coin pour oublier les drames sanitaires que nous subissons en Europe, il est urgent de penser à celle et ceux qui voyagent dans ce refuge les premières frontières de l'espoir qui risquent chaque jour d'y trouver leur bonheur et d'une protection

Bertrand Ancelly

APPEL À LA SOLIDARITÉ LANCÉ AUX AMIS DES CHAGOSSIENS



Chères amies, chers amis de la cause chagossienne,

Vous savez que notre Comité Solidarité Chagos La Réunion a été créé il y a dix ans (dix ans déjà !) avec deux objectifs principaux :

- informer et sensibiliser l'opinion publique réunionnaise (et au-delà) sur la situation qui est faite à nos frères et soeurs chagossiens
- et aider les Chagossiens dans toutes leurs entreprises pour revenir enfin dans leur pays natal et s'y éinstaller.

Vous connaissez leurs difficultés et les embûches de toutes sortes sur leur parcours. Vous savez également qu'ils ont très peu de moyens pour mener leurs actions. C'est pourquoi l'aide que nous pouvons leur apporter, leur est précieuse. CETTE AIDE VIENT DE VOUS, QUI ÊTES LEURS MEILLEURS SOUTIENS, que ce soit dans nos appels à la solidarité, comme aujourd'hui, ou à l'occasion des manifestations (repas et autres) que nous organisons pour collecter cette solidarité.

Mais vous savez que cette année a été difficile pour notre Comité : impossible d'organiser ces repas de solidarité, comme nous le faisons - au moins deux fois par an -, avec le soutien indéfectible de l'Association des femmes des savoir-faire portois. Impossible également de faire venir une délégation chagossienne à La Réunion, ce qui avait toujours constitué des points forts de notre activité.

Notre désir de solidarité restant cependant intact, nous aimerions en cette fin d'année ne pas manquer la Fête des enfants chagossiens et c'est pour cela que nous faisons appel à votre grande générosité, persuadés que vous y répondrez avec votre solidarité habituelle.

Vos chèques de solidarité sont à libeller à l'ordre de : Comité Solidarité Chagos La Réunion, et à adresser à : C.S.C.R. c/o M. Alain Dreneau, 6 place la Folette, 97420 Le Port.

NB Chères amies, chers amis, cette année vous avez participé à la cagnotte Leetchi pour aider Corrine à bénéficier des soins pour tenter d'éviter la cécité. Vous y avez répondu généreusement et cela contribue nous le pensons, à soulager Corrine dans la situation de détresse qui est la sienne dans sa vie quotidienne. Nous vous tiendrons informé(e)s de la suite des soins qu'elle recevra.

Sentiments amicaux
Georges Gauvin, président
Alain Dreneau, Secrétaire

EXPLOSION DANS UNE USINES PÉTROCHIMIQUE À DURBAN

Tout d'abord, comment se fait-il qu'il n'y ait aucun relai de ce drame s'étant déroulé dans un pays proche du notre à l'exception des médias sud-africains ?

Pourtant, lorsqu'il y a un événement comparable dans un pays occidental, qu'il s'agisse de la France ou des Etats-Unis par exemple, le monde entier s'émeut de la situation. Vous n'avez sous vos yeux que le 4e article francophone traitant de cette explosion au niveau mondial, sachant qu'aucun média de France n'en parle. Si vous voulez une illustration du mépris des occidentaux sur le reste du monde, et en particulier les pays africains, vous en avez le meilleur exemple ici.

Deuxièmement, comment est-il possible qu'une usine pétrochimique dont les risques sont connus explose ?

En effet, les syndicats avaient depuis longtemps alerté sur les risques que les travailleuses et travailleurs encouraient en allant travailler dans cette usine pétrochimique, qui appartient au grand groupe de l'industrie pétrolière Engen posait notamment question depuis de nombreuses années.

En effet, âgée de 66 ans, elle avait déjà connu deux autres incendies depuis 2007, ce qui montre qu'il y avait un problème de fond sur la sécurité des travailleuses et travailleurs dans cette usine. Par ailleurs, on peut constater qu'elle appartient à une multinationale, à savoir Engen, qui est la filiale d'un groupe encore plus important, Petronas.

Et c'est sans doute là où se situe le fond du problème : s'il ne fait aucun doute qu'il y a eu un manquement de la part des autorités sud-africaines sur la surveillance du respect des normes de sécurité dans cette usine, avec cette usine pétrochimique nous avons très certainement un symbole du capitalisme sauvage mondialisé.

En effet, un grand groupe comme Petronas n'a aucun intérêt à respecter les droits et la sécurité des travailleuses et travailleurs d'une usine en Afrique du Sud. Leur objectif n'est en effet pas d'assurer leur bien-être, mais bel et bien de maximiser les profits de ses actionnaires (l'Etat malaisien en majorité en l'occurrence). Il est alors tout à fait cohérent pour ces derniers que les travailleuses et travailleurs ne soient que partie négligeable et que leur sécurité n'est pas importante. Ce qui l'est, par contre dans cette logique capitaliste c'est la rentabilité de l'usine, ce qui implique donc de continuer à la faire tourner et ce malgré les risques évidents encourus par les travailleuses et travailleurs. Par cette logique, on peut ainsi voir comment un tel drame a pu arriver.

Enfin, cette explosion, en plus d'avoir fait de nombreux blessés pose également problème d'un point de vue environnemental. En effet, si ce n'est déjà pas une bonne nouvelle pour l'environnement qu'il y ait, de base une usine pétrochimique dans les environs, son explosion a libéré de nombreux gaz et particules nocifs pour l'environnement, et il existe également un risque que des éléments massivement toxiques pour la population aient été libérés par l'explosion, ce qui est particulièrement inquiétant lorsque l'on sait que cette usine se situe en pleine agglomération.

Mathieu Raffini



QUAND LE MAUVAIS CLASSEMENT DES ÉLÈVES FRANÇAIS, CACHE LA FRACTURE SOCIALE

L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique) qui regroupe 37 pays vient de faire paraître les résultats des différentes enquêtes-test triennales scolaires.

La France est en fin de classement. L'OCDE met en lumière les corrélations entre situation sociale et résultats scolaires, il urge La France à diminuer les inégalités.

Personne n'a été surpris. Depuis des dizaines d'années, les performances des élèves français ne cessent de baisser, pour arriver avant dernier en mathématiques et en sciences selon les tests passés en 2018. Pas de panique, si on écoute le gouvernement car d'après le ministre de l'Éducation Nationale, « *la France a pris le taureau par les cornes* » mais il serait encore trop tôt pour voir les résultats.

Le ministre s'appuie sur les efforts qui ont été faits pour le recrutement des enseignants et la formation continue. La formation initiale consacre maintenant 55% du temps à 2 matières : Français et Mathématiques. Les programmes ont été modifiés vers de nouvelles priorités et des pratiques de proximité. Les effectifs des classes de CP et CE1 des réseaux prioritaires ont été coupés en deux. On se rappelle aussi de la fameuse « *méthode Singapour* » lancée en 2018.

La forte progression du Portugal qui a misé sur la formation des enseignants est citée en exemple. Cela est pourtant en contradiction avec la dernière réforme des lycées qui a rendu les mathématiques « optionnelles » au lycée ; pas sûr que cela donnera des Professeurs des Écoles meilleurs en mathématiques, avec ses répercussions chez les élèves !

Mais la réponse ne relèverait pas de la pédagogie seule. Les résultats montrent qu'en France, beaucoup plus que dans les autres pays, il y a une forte corrélation entre mauvais résultats et milieu social défavorisé. Un profond changement sociétal serait donc nécessaire.

Dans son discours adressé aux dirigeants français, le 3 décembre 2019, la Secrétaire Générale de l'OCDE, Angel Gurría, explique que « La France est l'un des pays les plus inégalitaires de la zone OCDE quant aux résultats PISA 2018. » Elle poursuit : « *Les élèves français de milieux socio-économiques défavorisés sont cinq fois plus nombreux que ceux de milieux favorisés à ne pas atteindre le niveau minimal de lecture. C'est l'un des scores les plus élevés des pays de l'OCDE. Les enfants issus de l'immigration sont également lourdement touchés par les inégalités.* »

La secrétaire pointe aussi du doigt la formation des enseignants quant à la prise en charge des élèves. Elle explique que « La France est l'un des pays de l'OCDE où les élèves se sentent le moins soutenus par leurs enseignants. C'est très préoccupant...La France est l'un des pays de l'OCDE où les élèves se plaignent le plus du temps perdu en classe, du fait de problèmes de disciplines »

Force est de constater que les réactions du ministère Blanquer ne répondent pas à cette appréciation et les résultats continuent de baisser. Dans ces conditions, la France devrait agir en profondeur sur son système scolaire en prenant exemple sur les pays qui réussissent. Elle devrait prioritairement travailler à diminuer les inégalités sociales, à faire en sorte que l'école ne les reproduise pas et n'est pas le lieu où l'on creuse encore plus les écarts.

Le véritable enjeu serait non seulement de rétablir « l'équité sociale » mais aussi de développer les compétences dont les pays auront besoin demain. Pour l'instant le compte n'y est pas.

Julie Pontalba

10 DECEMBRE 1967 - 10 DECEMBRE 2020

NOUS N'OUBLIERONS PAS



Le 10 décembre 1967, le journalier Edouard Savigny a été assassiné devant la mairie de St André, son seul tord...être un militant communiste. Nous laisserons les faits parler d'eux mêmes et reprenons ci dessous, le texte d'Eugène Rouse publié dans les 7 martyrs.

Ce journalier agricole de 54 ans a été tué le 10 décembre 1967 par des nervis près de la Mairie de Saint-André lors d'élections marquées par des fraudes grossières et massives. Quatre des cinq personnes impliquées dans cet assassinat ont été acquittées par la Cour d'Assises de Saint-Denis ; la dernière s'en est tirée avec une légère peine de prison avec sursis.

Comme on pouvait le craindre, la journée du 10 décembre 1967 débute très mal à Saint-André. Avant l'ouverture du scrutin municipal et cantonal, des nervis bien connus se postent aux abords des bureaux de vote, poussant des cris hostiles aux mandataires de la liste communiste sans que l'imposant service d'ordre ne daigne intervenir. Pendant que ces gros bras s'emploient par leurs vociférations à effrayer les électeurs, des représentants de la droite ultra paradent au balcon de l'Hôtel de Ville. Quant à Paul Vergès, candidat tant aux Municipales qu'à la Cantonale partielle de ce jour, chacune de ses apparitions devant un bureau de vote ou sur la place de la mairie provoque des clameurs, des insultes et des démonstrations menaçantes.

EXPULSION DE PAUL VERGÈS, BOURRAGE DES URNES

Afin que le scrutin se déroule dans le calme, le leader communiste s'entretient en début d'après-midi avec le président de la délégation spéciale à l'étage de l'Hôtel de Ville. Il lui demande notamment de faire disperser les groupes d'individus extérieurs à la commune, dont il prend soin de donner les noms et qualités. Pour toute réponse, le président de la délégation spéciale signe une réquisition ordonnant au Directeur de la police de s'emparer de la personne de Paul Vergès et de l'expulser de la commune de Saint-André. Cette expulsion illégale de Paul Vergès de Saint-André sera évidemment interprétée par les nervis comme un signe d'encouragement. Dans l'après-midi, sous l'œil des "forces de l'ordre", comme ils l'avaient fait lors des scrutins précédents, notamment celui du 15 septembre 1957 après la mort du docteur Raymond Vergès, ils envahissent certains bureaux de vote, permettant ainsi le bourrage des urnes.

ASSOMMÉ

Mais bien avant l'assaut donné aux bureaux de vote et peu avant l'arrestation et l'expulsion de Paul Vergès, les nervis n'avaient pas hésité à recourir à un crime odieux pour que la mairie de Saint-André reste aux mains des "nationaux" face aux "*séparatistes diaboliques*". La scène, d'une rare sauvagerie, se passe en fin de matinée. Après avoir voté et avant de rentrer chez lui à Mille Roches, Édouard Savigny, un journalier agricole de 54 ans, de constitution plutôt fragile, éprouve le besoin de se reposer à l'ombre des banians se dressant aux abords de la mairie. C'est alors que le drame se noue. Cinq individus, supporters notoires du candidat "officiel", repèrent Savigny, auquel ils ne pardonnent pas d'avoir mis sa cour à la disposition de Paul Vergès pour des réunions électorales. Ce paisible travailleur, rapidement cerné, tente de s'enfuir. Rattrapé par ses poursuivants, il est jeté par terre et assommé. Déposé par l'ambulance à 100 mètres de chez lui, Savigny se traîne en gémissant jusqu'à son domicile, où il s'effondre sur un fauteuil pour ne plus se relever. Il laisse derrière lui et sans ressources une veuve et un orphelin de 14 ans.

JUSTICE COMPLICE

L'enquête diligentée par le Parquet de Saint-Denis aboutit rapidement à l'inculpation de 5 personnes impliquées dans cet assassinat. Le procès des assassins de Savigny se déroule devant la Cour d'Assises de Saint-Denis le jeudi 12 septembre 1968. Le juge Lambert — qui n'avait pas caché sa sympathie pour Michel Debré — préside les débats. Malgré l'appel de l'avocat général demandant aux jurés de « mettre un terme à ces pratiques violentes les jours d'élection à La Réunion », c'est un verdict d'une extrême indulgence que la Cour rend dans une grave affaire : quatre acquittements et une condamnation à une peine légère assortie du sursis. Un tel verdict ne pouvait que constituer un encouragement à ceux qui s'obstinaient à l'époque à dresser des obstacles sur la voie du suffrage universel.

Eugène Rouse



PCR: IN PARTI ANGAJÉ DANN LO POZITIF.

Si in zour in lékip listorien i déside ékri in gran listoir parti kominis rényoné (PCR). Akoz pa? Mi pans sa sé kékshoz i fo fé pou vréman, kansréti pou konprann lo pèp rényoné é pou analiz bann mouvman kontradiktoir dann la sosyété rényonèz, tash moiye konète oussa ni sort épi oussa ni sava.

Si in lékip filozof i désid in zour fé la roshèrch toutt bann konsèpt parti kominis la ansèrv pou fé avans la pansé rényonèz épi la koz rényonèz,, mi pans sa sré in bon n'afèr pou nout péi é pou nout pèp épi dsi la prodiksyon bann zidé issi mé pa solman :bann zidé parti kominis la sote la mèr souvan défoi.

Si in zour in lékip zékonomist i mète azot a étidyé bann prozé nout parti pou sèye amenn nout péi épi nout pèp dann shomin dévlopman mi pans sa sré in bon n'afèr pou nou épi pou d'ot sak konm i i i lèss la pèr d'lo rouj pou bannbète na korn.

Fransh vérité nout parti kominis lé internasyonalis ;Dabor pars li aport son soutien bann péi épi bann pèp viktime la dominsayon internasyonalis.si zot i véinn dé zégzan mi pé done azot : la fédérasyon kominis la pran la défanss bann malgash viktime la répréssyon l'ané 1947 ;aprés la soutien lo Vietnam an lite kont lo kolonyalism fransé épizapré kont l'inpèryalism amérikin ;Ni é di ankori li l'aport son soutienlo pèp l'afrik di sid an lite kont l'apartheid.La palestine la mérite son soutien dopi son lite la komansé ?Ni koné son pozisyon par raport chagoss épi bann shagossien..Mi pé di ankori in n'afèr la poin l'importans pou ban oun i panss ozt l é sipèrintélizan :li la étidyé bann tèz lé zot mouvman épi lé zot parti, élé zot la étidyé son bann tèz ali.

Ni pé di nout parti sé in mashine pou bann zidé é mi rapèl Gilbert Annette pou in gran rényon nout parti dann la méri la di a popré : Si lo PCR l'avé ankèss droi d'otèr pou tout bann zidé li la donn la valèr, lo parti sré lo pli rish parti La Rényon é mi pé azout é :mèm an déor d'La Rényon.. Akoz Pal Vergès ? Oui mé galman avèk tout sak la travaye dann son l'antouraz.Moin mèm la koni i bonpé, in pé mor, d'ot vivan mé bantravyèr bann zidé téi koné pa la fatig.

Si mwin lé ankori la kan sète afèr- v'arivé é si par shanss i domann amoin mon poinnvizé, mi pans m'a mète l'aksan dsi tout la pozitivité nout parti, son bann dirijan, épi son bann militan lété kapab mobilisé dopi la kréasyon nout parti é ziska zordi. Malgré la difikilté, malgré lo bann l'anspèk la kal anou tou koté, mi kroie é mwin lé sir lé possib dékouvèr épi démontré nout parti lété positif an promyé par raport sak l'avé in sèl préokipasyon sé ral déyèr lo pèp rényoné, lo péi rényoné é l'avé in sèl bi sé d'lèss anou dann fénoir. Nout parti lété pa konmsa, lé pa konmsa, é la zamé été konmsa.Son l'ambisyon :amenn nout péi épi nout pèp dann la voi nout dévlopman ; An sa li lété, li lé, é lisar ankori domin in parti pozitiv. .

Justin

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433